

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.033

L'An Deux Mille Deux, le 14 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

08 MARS 2002

08 MARS 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : ACCEPTATION D'UN LEGS - MADAME GRAMATGES

VOTE : UNANIMITE

Selon délibération en date du 19 Novembre 2001, le Conseil Municipal a accepté à titre conservatoire sans prise de qualité le legs consenti à la Commune par Madame Raymonde GEORGE née GRAMATGES.

Compte tenu de l'inventaire réalisé les 13 et 14 Janvier 2002 et auquel ont assisté Mesdames BRAULT et MONTRON, il est aujourd'hui proposé de procéder à l'acceptation de ce legs à titre définitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du Rapporteur
- VU le legs consenti à la Commune selon testament du 5 Août 1999,
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accepter le legs fait à la Commune par Madame GRAMATGES à titre définitif, aux charges, clauses et conditions énoncées au testament susvisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mars 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS